

PRÉFET de l'OISE

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des collectivités locales et des élections  
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

## AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement du carrefour de la RD 1016 et de la RD 201 dit de la Pierre Blanche  
Communes de Creil et de Saint-Maximin

Conseil départemental de l'Oise

Enquête parcellaire

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 2 août 2019, est prescrite sur le territoire des communes de Creil et de Saint-Maximin, du samedi 14 septembre au lundi 30 septembre 2019 inclus, une enquête parcellaire relative au projet d'aménagement du carrefour de la RD 1016 et de la RD 201 dit de la Pierre Blanche.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Conseil départemental de l'Oise.

M. Jean-Yves Mainecourt est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siègera en mairies de Creil et de Saint-Maximin aux jours et heures suivants :

- le samedi 14 septembre 2019 de 09h00 à 11h00 à la mairie de Creil ;
- le mercredi 25 septembre 2019 de 15h00 à 17h00 à la mairie de Saint-Maximin ;
- le lundi 30 septembre 2019 de 15h00 à 17h00 à la mairie de Creil.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire coté et paraphé par le maire seront déposés en mairies de Creil et de Saint-Maximin et mis à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 17 jours consécutifs, du samedi 14 septembre au lundi 30 septembre 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie pour être annexées au registre.

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Creil et de Saint-Maximin, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,  
l'Attaché chef de bureau



Loïc DONNEZ